

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
02 NOVEMBRE 2023 A 18H00

Préalable avant l'appel :

Notre collègue Erick GUEFFIER a déposé sa démission le 04 septembre 2023.

Conformément aux prescriptions du Code Electoral, il est remplacé au sein du Conseil Municipal par le suivant sur la liste du membre démissionnaire.

Le suivant sur la liste MARPENT PASSIONNEMENT est Thierry WILLIEZ.

Le tableau du Conseil Municipal sera amendé en fonction de cette entrée et transmise en Sous-Préfecture

Présents :

Jean-Marie ALLAIN, Philippe ARCICASA, Mélanie BERTINCHAMPS, Ludovic CESSELLI, Angélique CROIX, Ludovic DAMIENS, Alda DELPLANCHE, Pascal DELPLANCHE, Laure DESPRIET, Yvette FEVRIER, Bernard HUTIN, Christian LAVIELLE, Bruno LEGROS, Jacqueline LOIRE, Frédéric MARECHAL, Stéphanie MOUCHART, Hervé NICOL, Monique NICOL, Nassira TAOURIRT, Thierry WILLIEZ.

Excusé ayant donné procuration :

Vincent BLOMME ayant donné procuration à Ludovic CESSELLI

Absent excusé :

Daniel SAENEN

Absente :

Patricia VERPLAETSE

Secrétaire de séance

Madame Alda DELPLANCHE est désignée secrétaire de séance.

Approbation du PV de séance du 24 Août 2023 à 18h00

Pas de remarques.

Décisions dans le cadre du L2122-22 du CGCT

Achat Matériel

Achat de matériel de cuisine auprès de la société Henri JULIEN, de Béthune, pour un montant de 282,96 Euros TTC.

Achat de produits d'entretien et hygiène auprès de la société IPC pour un montant de 431,33 Euros TTC.

Achat de 15 livrets de cérémonie PACS auprès de la société EVENEMENTS ET TENDANCES, pour un montant de 375,32 Euros TTC.

Achat auprès de la société STIBUS de 38 carnets de tickets « Avantage » pour 382 Euros.

Travaux

Intervention de la Société ECOTHERM, de Jeumont, pour localiser et réparer une fuite de gaz pour un montant TTC de 417 Euros.

Entretien annuel des chaudières par ECOTHERM pour un montant de 3969,60 Euros TTC.

Fourniture et pose d'un coffret électrique au pied du moulin pour un montant de 2128,80 Euros TTC par la société SAMBRE ELEC, de Feignies.

Intervention de la société DERTES, de Maubeuge, pour le remplacement des filtres sur la CTA double flux de la Salle des Fêtes pour un montant de 1376,40 Euros TTC.

Intervention de la Société de couverture HENAUT, de Cousolre, pour remplacement de la gouttière du local des Archers pour un montant de 1134,43 Euros TTC et une installation de gouttières et descentes d'eau aux Ateliers Municipaux pour un montant de 6431,36 Euros TTC.

Intervention de l'entreprise DESTIN BOIS, de Cerfontaine, pour l'élagage d'un érable à la Clef des Champs pour un montant de 585,60 Euros TTC.

Installation par la société KLARTAL, de Marpent, d'un volet roulant pour sécuriser le matériel de cuisine non loué de la Salle des Fêtes pour un montant de 1059,36 Euros TTC.

Prestations

Contrat de prestation avec l'association POIS DE SENTEUR, pour le spectacle de Noël à l'Ecole Maternelle pour un montant de 560 €uros TTC.

Contrat de prestation avec la SAS Productions Freddy Hanouna, pour le spectacle NOEL MAGIC CLOWN à l'Ecole Primaire pour un montant de 850 €uros TTC.

Signature d'un marché d'ingénierie préventionniste sécurité incendie avec la société ARTELIA, de Saint Ouen sur Seine, pour l'élaboration du Schéma Communal DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) pour un montant de 7728 €uros TTC.

Centre de Loisirs

Sortie du Centre de Loisirs à UNIVERSKIDS, de Feignies, pour 40 enfants, pour un montant de 316 €uros TTC.

Transport de 40 enfants du Centre de Loisirs à UNIVERSKIDS à Feignies avec la société LES CARS DU HAINAUT pour un montant de 190 €uros TTC.

Bail commercial

Signature bail locatif commercial au 52, rue de la place avec M. Brahim BACHIR pour un loyer mensuel de 200 €uros.

Cimetière

Signature d'un acte de concession pour une case au columbarium pour une durée de 15 ans : 550,00 €uros

Signature d'un acte de concession pour un caverne pour une durée de 50 ans : 100,00 €uros

Informations d'ordre général

Nomination d'un Conseiller Municipal Délégué

Bernard HUTIN est nommé Conseiller Municipal Délégué à la protection et valorisation du patrimoine et aux projets de développement touristique à compter du 30 Août 2023.

Installation d'un psychologue

Monsieur Ludovic LECUYER s'est installé en qualité de psychologue au 6, rue de la mairie (ancien cabinet de Jean-Luc CLEMENT, hypnologue).

Travaux de mise aux normes des installations au Stade du Bel Air

Le 09 Juin 2023, Messieurs Ludovic DAMIENS et Philippe ARCICASA avaient présenté le dossier de demande de subvention FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) pour la mise aux normes des installations du Stade du Bel Air en vue de leur homologation au niveau T3.

Le montant global des travaux s'élevait à 12364 €uros HT, nous sollicitons une subvention de 4950 €uros, soit 40 % (taux maximum).

Nous avons accusé réception de la notification de l'octroi d'une subvention de la Ligue de Football des Hauts de France au titre du FAFA à hauteur de 4900 €uros.

Evènements

Le 30 août 2023 : Accueil du Camion Bleu FRANCE SERVICES qui a attiré beaucoup de monde.

Le 15 septembre 2023 : Accueil de Monsieur Thierry MEURICHE, Président du Basket Club d'Assevent-Boussois-Recquignies, qui nous invitera à l'Assemblée Générale du Club en juin 2024 si nous maintenons notre souhait de créer une école de basket sous l'égide de ce club.

Le 17 septembre 2023 : Pleine réussite pour la Journée Européenne du Patrimoine.

Le 22 septembre 2023 : Visite d'une délégation du Conseil Municipal au Centre de tri RECYCLAGE DES VALLEES, à Louvroil et Hautmont.

Le 04 octobre 2023 : Réunion du Conseil Citoyen des Quartiers

Le 05 octobre 2023 : Participation de Ludovic DAMIENS, Christian LAVIELLE et Frédéric MARECHAL au congrès annuel des Maires Ruraux du Nord à Beauvois-en-Cambrésis.

Le 17 octobre 2023 : Conseil d'Ecole où les membres du Conseil d'Ecole déplorent l'absence d'un psychologue scolaire dans notre commune, pourtant classée REP. Le maire invite les membres du Conseil Municipal à réfléchir sur des actions type « lanceurs d'alerte » pour faire cesser cette carence.

Le 20 octobre 2023 : Accueil de l'association Réussir notre Sambre dans le cadre d'Educ'tour.

Le 29 octobre 2023 : Représentation « LE RIRE DANS TOUS SES ECLATS ».

Avancement de la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire à destination des agents

Monsieur Bruno LEGROS fait un point d'avancement de la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) à destination des agents communaux.

Rappel : La PSC est mise en place en partenariat avec le Centre de Gestion du Nord (CDG 59).

Le CDG a choisi les organismes suivants :

- MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) pour la couverture SANTE.
- COLLECTEAM pour la couverture PREVOYANCE.

Les cotisations mensuelles pour la couverture SANTE s'étalent de 28 à 146 €uros selon l'âge de l'agent et le niveau de couverture choisi (4 niveaux).

Les conjoints, concubins, pacsés peuvent bénéficier des mêmes couvertures avec les mêmes cotisations.

Les enfants à charge de moins de 21 ans (26 ans en cas de poursuite d'études) peuvent bénéficier des mêmes couvertures moyennant une cotisation mensuelle de 18 à 45 €uros (gratuité à partir du 3^{ème} enfant).

La participation forfaitaire mensuelle de la municipalité à cette couverture SANTE sera de 15 €uros par agent.

Les retraités peuvent bénéficier des mêmes couvertures moyennant une cotisation mensuelle de 74 à 168 €uros (pas de participation de la municipalité).

Les cotisations mensuelles pour la couverture PREVOYANCE s'étalent de 2,05 % à 3,12 % du salaire brut (Régime Indiciaire + NBI + Régime Indemnitaire), selon les options choisies.

La participation forfaitaire mensuelle de la municipalité à cette couverture PREVOYANCE sera de 7 €uros par agent.

Les intentions d'adhésion et les niveaux de participation de la municipalité seront transmis dès demain au Comité Social Territorial (CST) qui analysera ces éléments en réunion plénière le 01 décembre 2023.

Le CST nous transmettra sa position sur nos propositions pour nous permettre de délibérer.

A réception de nos délibérations, le CDG 59 nous transmettra les formulaires d'adhésion de la municipalité et des agents souhaitant adhérer.

Au vu des délais ci-dessus et des préavis de résiliation auprès de l'organisme de couverture individuelle actuel des agents (L'IPSEC), il est peu probable que les adhésions puissent se concrétiser pour le 01 Janvier 2024. Nous poursuivons toutefois le processus d'adhésion, avec pour objectif, une mise en place de la PSC des agents le plus tôt possible et, en tout état de cause, avant les dates des adhésions obligatoires des municipalités fixées au 01 Janvier 2025 pour le risque PREVOYANCE et au 01 Janvier 2026 pour le risque SANTE.

NOTA :

Si les 25 agents de la commune adhèrent aux 2 volets de la PSC, l'impact salarial mensuel est estimé à 550 €uros (25 agents x (7 €uros + 15 €uros)).

A ce nouveau poste, se rajoutera la revalorisation salariale globale de 5 points d'indice attribuée à chaque agent au 01 Janvier 2024, soit 615 €uros (25 agents x 24,60 €uros)

Délibérations

Commission DEVELOPPEMENT

1 – Désignation d'un référent déontologue

Bruno LEGROS, adjoint en charge du Développement, rappelle que les Collectivités Territoriales ont l'obligation de désigner un référent déontologue à compter du 01 Juin 2023. Le référent déontologue pourra être sollicité par tout élu local, il sera chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés, notamment dans la charte de l'élu local.

La Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) a choisi Monsieur Michel DUPUIS pour assurer les missions de référent déontologue dédié aux élus de la structure.

Monsieur DUPUIS est Docteur en droit, professeur des facultés de droit des Universités de Lille, chercheur et consultant spécialisé dans les questions de déontologie publique.

Un même référent déontologue pouvant étendre ses missions auprès des communes membres d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), nous avons sollicité Monsieur DUPUIS pour assurer ses fonctions auprès des élus de notre Conseil Municipal.

Monsieur DUPUIS a accepté cette fonction.

Madame Nassira TAOURIRT sollicite des précisions quant au rôle du référent déontologue.

Messieurs ALLAIN et LEGROS répondent que les élus peuvent parfois rencontrer des situations à propos desquelles ils s'interrogent sur la légalité de leurs actions avec le risque parfois de délit d'initié ou de conflit d'intérêt.

Si ces élus ne trouvaient pas de réponses en interne, ils pourraient solliciter le référent déontologue.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2 - Remplacement d'un représentant dans les Commissions de Contrôle des Listes Electorales, Evènementiel, Finances et Développement

Si l'assemblée en est d'accord, Thierry WILLIEZ remplacera Erick GUEFFIER dans les commissions où il siègeait, à savoir :

Commission de Contrôle des Listes Electorales
Commission Evènementiel
Commission Finances
Commission Développement

De son côté Erick GUEFFIER reste membre de Marpent Evènement, à titre individuel et non plus en tant qu'élu et représentant de la commission Evènementiel.

Bruno LEGROS intervient pour préciser que la Commission de Contrôle des Listes Electorales a, comme le prévoit le Code Electoral, été renouvelée après 3 années et est composée des membres suivants :

- Bernard HUTIN (Titulaire)
- Nassira TAOURIRT (Titulaire)
- Thierry WILLIEZ (Titulaire)
- Angélique CROIX (Suppléante)
- Ludovic CESSELLI (Titulaire)
- Stéphanie MOUCHART (Titulaire)

Délibération adoptée à l'unanimité

3 - Renouvellement d'un contrat de la fourniture d'électricité

Bruno LEGROS présente le dossier de renouvellement des contrats de fourniture d'électricité de l'ensemble Salle des Fêtes / Auditorium / Mairie (M2S), de l'ensemble Ecole Primaire / Maison de la Petite Enfance et l'ensemble 10 et 10bis rue de la mairie.

Du fait du contexte actuel, des conflits mondiaux en cours et des fluctuations des cours des énergies, **TOTAL ENERGIES** n'a pas donné pas suite à notre demande en privilégiant les renouvellements des contrats de leurs clients.

ENGIE n'est pas en capacité de nous proposer une offre concurrentielle pour l'ensemble M2S et, en ce qui concerne l'ensemble Ecole Primaire / Maison de la Petite Enfance, ne dispose pas des compétences techniques pour intervenir sur le Point De Livraison, à savoir un transformateur 20 000 Volts >>> 400 Volts.

En fonction des 2 éléments ci-dessus, ce fournisseur ne fera pas d'offre pour un seul Point De Livraison de 6 KVA aux 10 et 10bis, rue de la mairie.

EDF fait une offre globale pour les 3 Points De Livraison :

- Consommation Annuelle Estimée 2024 : 170 437 kWh
- Montant de l'offre pour l'année 2024 : 41 800 €uros

Rappel :

En Décembre 2022, l'offre ARENH d'EDF pour la fourniture de l'électricité de la M2S et de l'ensemble Ecole Primaire / Maison de la Petite Enfance était de 75 886 €uros pour 171 361 kWh.

Explications :

Le prix du MWh le 30 Août 2022 était de 1 021 €uros, il est aujourd'hui de 108 €uros.

M.LEGROS propose donc de retenir l'offre d'EDF, pour son tarif ARENH (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique).

Délibération adoptée à l'unanimité

Commission CADRE DE VIE

4 - Convention de mise à disposition parcelle avec un apiculteur

Ludovic DAMIENS explique que la commune a reçu la demande d'un apiculteur amateur marpentois pour installer quatre ruches sur une partie de la parcelle AB 45 du cimetière, demande en parfaite adéquation avec notre démarche de labellisation « cimetière nature », et propose une convention à titre gracieux d'un an reconductible.

Cette convention intégrera la mise à disposition du garage du caveau communal pour le matériel de l'apiculteur.

Délibération adoptée à l'unanimité

5 - Participation de la commune aux dépenses de voirie (rue Marceau et rue Albert Camus)

L'agglomération ayant achevé et financé les travaux, il convient maintenant que la commune délibère de manière concordante pour apporter son fonds de concours à hauteur de 50 % du montant net des travaux, à savoir :

Pour la rue Marceau : 14 014,53 €uros.

Pour la rue Albert Camus : 45 140,22 €uros.

Délibération adoptée à l'unanimité

Commission JEUNESSE

6 et 7 - Abrogation des délibérations pour l'aire de saut en longueur au Stade du Bel Air

Mélanie BERTINCHAMPS explique que la commune avait déposé une demande de fonds de concours auprès de la CAMVS (16 500 €) et de subvention auprès de la Région (10 700 €uros) destinées à la réalisation d'une aire de saut en longueur au Stade du Bel Air.

Les travaux ayant finalement été réalisés par les Services Techniques de la commune, il n'y a donc plus lieu de solliciter ces aides.

Le Conseil Municipal est donc invité à abroger les deux délibérations concernées.

Délibérations votées à l'unanimité

COMMISSION FINANCES

8 - Mesure exceptionnelle de révision de clause du bail de la boulangerie

Compte-tenu du contexte lié aux augmentations du coût de l'énergie, contexte qui a entraîné la fermeture de 10% des boulangeries en France, Christian LAVIELLE, adjoint aux finances et sa commission, proposent de ne pas appliquer, cette année, la clause fixant à 3% la part du chiffre d'affaires revenant à la commune au titre de la location du matériel.

Délibération votée à l'unanimité

9 - Fixation Loyer auditorium

Week-end : 450 €uros pour les Marpentois, 600 € pour les extérieurs.

La journée (du mardi au jeudi) : 300 €uros pour les Marpentois et 400 € pour les extérieurs.

Délibération votée à l'unanimité

10 - Fixation loyer de la Salle Polyvalente de la Salle des Fêtes en semaine

Mardi au jeudi, 1 journée sans cuisine : Marpentois 150 €uros, extérieurs : 200 €uros

Mardi au jeudi, 1 journée avec cuisine : Marpentois 225 €uros, extérieurs : 300 €uros

Pour les délibérations 9 et 10, Frédéric MARECHAL demande si le tarif est le même avec ou sans chauffage. Actuellement, c'est le cas, mais la question sera examinée lors d'une prochaine commission.

Délibération votée à l'unanimité

11 - Fixation loyer de la friterie

La commission propose un loyer mensuel de 400 €uros, à partir du moment où la commune sera propriétaire (bail commercial) avec réserve sur la fourniture des procès-verbaux en cours de validité des installations, en termes de sécurité incendie et conformité électrique et gaz.

Délibération votée à l'unanimité

12 - Fixation loyer garage rue de la mairie

La commune a récupéré un garage vacant et sans maître rue de la Mairie (parcelle AD330).

Ce garage de 41 m² est en très bon état.

Lors de la démolition du coron de l'église, il est prévu de faire un échange avec le propriétaire d'un garage destiné à la démolition.

Dans l'attente, l'actuelle occupante souhaite louer celui de la commune.

La commission propose un loyer de 50 €uros mensuel et l'abrogation de la délibération du 14 décembre 2017 référencée 2017 / 087.

Délibération votée à l'unanimité

13 - Tarif du restaurant scolaire aux enseignants

La commission propose le tarif de 3,90 € pour les enseignants à partir de la rentrée des vacances de la Toussaint 2023.

Délibération votée à l'unanimité

14 - Prêt relais

Comme prévu au budget, la commune procède à une demande de prêt-relais pour le projet « Plage Verte ». 3 banques ont été sollicitées.

Au vu de l'insuffisance des réponses, l'examen des offres est reporté.

Délibération reportée

15 - Subvention au Club des Archers de la Sambre

Au vu de l'augmentation du nombre de jeunes en initiation le mercredi, la commission propose une subvention de 1 000 €, qui seront essentiellement utilisés au remplacement du matériel vieillissant.

Délibération votée à l'unanimité

16 - Subvention à l'Amicale du Personnel Communal de Marpent

La demande de subvention annuelle de l'Amicale du Personnel Communal de Marpent est liée au nombre d'agents salariés par la commune.

La commission propose une subvention de 2 370 €.

Délibération votée à l'unanimité

COMMISSION EVENEMENTIEL

17 - Convention de mise à disposition d'une salle à l'Association « Salut l'Artiste »

Le maire rappelle que l'association « Salut l'Artiste » accueille des artistes et groupes musicaux pour les accompagner sur des projets en mettant à leur disposition du matériel et des conseils, et qu'elle apporte également son aide logistique à la municipalité pour la mise en œuvre de spectacles.

Le maire propose une mise à disposition gratuite d'une salle dans la Maison des Associations.

Délibération votée à l'unanimité (M. ARCICASA ne prend pas part au vote)

18 - Création d'un prix littéraire « L'Oiseau Lyre »

Laure DESPRIET, Conseillère Municipale Déléguée à la culture, présente le projet de création d'un prix littéraire annuel qui sera décerné par la Médiathèque L'Oiseau Lyre.

Conçu pour accompagner les auteurs locaux, ceux-ci devront résider sur l'arrondissement et remettre leur ouvrage, paru depuis moins de trois ans, à la Médiathèque.

Le prix consistera pour la médiathèque à acquérir cinquante exemplaires de l'ouvrage.

Délibération votée à l'unanimité

COMMISSION PERSONNES VULNERABLES

Le maire informe l'assemblée que deux dossiers ont été déposés dans le cadre de l'appel à projets « Territoires Innovants Séniors » lancé par le « Réseau francophone des villes amies des aînés ».

Questions diverses

Madame Stéphanie MOUCHART demande des précisions sur le dossier PROXI. Le maire répond qu'il est en pleine négociation avec le vendeur, qu'un dossier est prêt pour la Région et qu'un autre sera auprès déposé auprès des services de l'Etat.

Les élus seront réunis avant le prochain conseil qui devra prendre une décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

La secrétaire de séance
Alda DELPLANCHE



Le Maire
Jean-Marie ALLAIN

